CHRISTEYNS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (2006/1907/EG)

NOVELA PERFECT

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

NOM DU PRODUIT	NOVELA PERFECT
CODE DU PRODUIT	187
DESCRIPTION/EMPLOI	Poudre à lessive

FOURNISSEUR

FOURNISSEUR	Christeyns NV	FAX	+32 (0)9/ 233 03 44
ADRESSE	Afrikalaan 182	WEBSITE	www.christeyns.com
	9000 GENT	E-MAIL	info@christeyns.be
TÉL	+32 (0)9/ 223 38 71		

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

CENTRE ANTI-POISON Belgique: +32.70.245.245
CENTRE ANTI-POISON France: +33 45.42.59.59 Orfila (INRS)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGERS PRINCIPAUX	Risque de lésions oculaires graves.
RISQUE(S) SPÉCIFIQUE(S)	/.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

DÉCLARATION DES PRODUITS DANGEREUX

NOM	NUMÉRO ° CAS	EINECS NR	CONC.	SYMBOLE(S)	PHRASES R
Alcool (C10 - C15) éthoxylé (<=5 EO)	157627-86-6	/	< 5 %	Xi, N	R41, R50
Alcool(C12-C15) éthoxylé (>5-20EO)	157627-86-6	/	<= 5 %	Xn, N	R22, R41, R50
Carbonate de sodium	497-19-8	207-838-8	<= 5 %	Xi	R36
Disilicate de sodium	1344-09-8	215-687-4	<= 5 %	Xi	R41, R37/38
Percarbonate de sodium	15630-89-4	239-707-6	<= 15 %	O, Xn	R8, R22, R41
Polycarboxylate	52255-49-9	/	<= 5 %	Xn	R22, R36

L'explication des phrases "R" est mentionnée sous rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.
INGESTION	Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
CONTACT AVEC LES YEUX	Bien rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
CONTACT AVEC LA PEAU	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
INHALATION	Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S)
En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO2), de l'eau.

PRODUITS D'EXTINCTION DÉCONSEILLÉS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ
/.

RISQUES SPÉCIAUX
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

EQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL POUR LES POMPIERS
Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE:

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES
Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

PRÉCAUTION(S) POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Combler la fuite, si possible sans prendre de risque.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
Neutraliser le produit répandu avec n'importe quel acide faible, et puis rincer avec beaucoup d'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE MANIPULATION
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. NE PAS employer d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler. Refermer soigneusement les sacs entamés.

CONDITION(S) DE STOCKAGE
Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.

MATIÈRE(S) À ÉVITER acides forts.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION

PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES Bien ventiler.

PROTECTION DES MAINS Porter des gants en cas de contact prolongé avec les mains. des gants en PVC, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent).

TEMPS DE PÉNÉTRATION DU MATÉRIEL DE GANTS.
Le temps de pénétration doit être déterminé en collaboration avec le fabricant du matérial des gants.

EQUIPEMENT SPÉCIAL DE SÉCURITÉ Porter un vêtement de protection approprié (DIN-EN 465).

PROTECTION DES YEUX Lunettes de sécurité bien fermées avec protections latérales (EN 166).

MESURES HYGIÉNIQUES Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATION GÉNÉRALE

ETAT PHYSIQUE/FORME poudre.

ODEUR Parfumée.

COULEUR blanc + points bleus.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNMENT

PH 9.6 ± 0.5 (solution aqueuse de 1 %)

DENSITÉ 782/860 ± 100 g/l

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ Le produit est stable.

CONDITIONS À ÉVITER l'air humide.

MATIÈRE(S) À ÉVITER acides forts. métaux.

PRODUIT(S) DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX
En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SYMPTOMES

EFFETS AIGU D' INHALATION Peut provoquer une irritation de l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge.

EFFETS AIGU DE PEAU Possibilités d'affection de la peau (eczéma d'hypersensibilisation), lors de contact intensif.

EFFETS AIGU DES YEUX Risque de lésions oculaires graves.

EFFETS AIGU DE VOIE ORALE Peut causer irritation.

SENSIBILISATION Inconnu.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

COMPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

DÉCOMPOSABILITÉ BIOLOGIQUE Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

BIOACCUMULATION Inconnu.

ECOTOXICITÉ

EFFET ÉCOTOXICOLOGIQUE A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS / PRODUITS NON UTILISÉS Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

METHODES D'ÉLIMINATION DES EMBALLAGES
Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les réglements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Non soumis à la réglementation ADR.

NUMÉRO UN -

RID

Non soumis à la réglementation ADR.

NUMÉRO UN -

ADNR

NUMÉRO UN -

IMDG

Non soumis à la réglementation IMDG

NUMÉRO UN -

ICAO/IATA

NUMÉRO UN -

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SYMBOLES DE DANGER

Xi - Irritant

PHRASES R	R41 - Risque de lésions oculaires graves.
PHRASES S	S7 - Conserver le récipient bien fermé. S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S39 - Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

DÉCLARATION DES INGRÉDIENTS SELON 648/2004/EEG

<5%	savon, polycarboxylates.
5-15%	agents de surface nonioniques, agents de blanchiment oxygénés.
15-30%	zéolites.
AUTRE	enzymes, azurants optiques, parfum.

16. AUTRES INFORMATIONS

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits.
Cette fiche de données de sécurité répond à la directive 1907/2006/EEC. Ce produit est classifié selon 67/548/EEC - 99/45/EEC ou selon AISE-guidelines. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Le fabricant n'est pas responsable pour des pertes ou des dégats causés par l'utilisation de ces renseignements.

HISTORIQUE

RÉVISION CHAPITRE(S) N°	8, 9,11,15

PHRASES R

R8 - Favorise l'inflammation des matières combustibles
R22 - Nocif en cas d'ingestion
R36 - Irritant pour les yeux
R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau
R41 - Risque de lésions oculaires graves
R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques